



DEPARTEMENT DE LA SAVOIE  
ARRONDISSEMENT DE CHAMBERY  
CANTON D'AIX-LES-BAINS 1  
**COMMUNE DE SAINT-OURS**

## **COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2017**

Le 30 Juin 2017 à 18 heures 30 les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués le 26 Juin 2017 se sont réunis, sous la présidence de Monsieur Christian REBELLE, Maire.

**Présents** : Mesdames, Noëlle BON-BETEMPS, Martine GELLOZ et, Marie-Eve SAILLET ; Messieurs Christian REBELLE, Louis ALLARD, Hervé CLERC, Patrick MATHIEUX, Denis MATHIEUX- PANTIN, Romain REY et, Olivier SUPERNANT

**Absents excusés**: Janine BONNET, Brice FANTIN, Yannick GUTHLEBEN, Emilie GIRAUD

**Pouvoirs donnés à** Olivier SUPERNANT, Hervé CLERC, Christian REBELLE

**Secrétaire**: Olivier SUPERNANT

Le quorum étant atteint, Monsieur Le Maire ouvre la séance à 18 heures 30 et aborde les affaires inscrites à l'ordre du jour.

**Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 6 juin 2017** : approuvé à l'unanimité.

### **DELIBERATION 01/2017: Décision modificative du budget communal**

Les enfants de la classe de CE2/CM1/CM2 soit 26 enfants, sont partis 6 jours en classe découverte au Pradet du 19 au 24 Juin 2017. Le coût de ce séjour s'élève à 11.700, 00 € TTC. La participation financière de la mairie est d'un montant de 2600,00 €.

Le 11 avril 2017, lors du vote du budget, le montant de la participation à la classe de découverte a été prévue au compte 6251 (voyages et déplacements) du chapitre 62 (autres services extérieurs), or cette participation, facturée par une association, doit être traitée comme une subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé (compte 6574 du chapitre 65 autres charges de gestion courante.)

A la demande de la Trésorerie, il est nécessaire d'effectuer une décision modificative du budget communal pour régulariser la participation financière de la mairie de Saint-Ours à la classe découverte au Pradet.

Le Conseil municipal valide à l'**UNANIMITE** la décision modificative du budget communal, afin de régulariser la situation :

- diminution des crédits : 2600.00 euros au compte 6251/ 62 (voyages et déplacements)
- augmentation des crédits : 2600.00 euros au compte 6574/65 (subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé)

**Approbation : 13**

**Refus : 0**

**Abstention : 0**

### **DELIBERATION 02/2017: Participation financière**

Monsieur le maire rappelle que les enfants de la classe de CE2/CM1/CM2 soit 26 enfants, partent 6 jours en classe découverte au Pradet du 19 au 24 Juin 2017. Le coût de ce séjour s'élève à 11.700, 00 € TTC.

La participation financière de la mairie est d'un montant de 2600,00€.

Le Conseil municipal valide à l'**UNANIMITE** la participation financière de la mairie pour un montant de 2600€.

**Approuve : 13**

**Refus : 0**

**Abstention : 0**

### **DELIBERATION 03/2017: Désignation délégués et suppléants pour les élections sénatoriales**

A la suite de la démission de M. Michel Bouvard de son mandat de sénateur, une élection partielle sénatoriale sera organisée en Savoie, elle se déroulera le 24 septembre 2017. La Préfecture a donc demandé aux Mairies de Savoie d'élire les délégués titulaires et suppléants le vendredi 30 juin au vu de cette prochaine élection.

Christian REBELLE, M. Louis ALLARD, et Olivier SUPERNANT se sont portés candidats pour les élections des délégués. Après un vote à bulletin secret, et après avoir procédé au dépouillement, les résultats sont proclamés.

Sont élus selon la règle de calcul de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel ont été élus délégués :

- Christian REBELLE
- Louis ALLARD
- Olivier SUPERNANT

Denis MATHIEUX-PANTIN, Martine GELLOZ, et Romain REY se sont portés candidats pour les élections des suppléants. Après un vote à bulletin secret, et après avoir procédé au dépouillement, les résultats sont proclamés.

Sont élus selon la règle de calcul de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel ont été élus suppléants :

- Denis MATHIEUX-PANTIN
- Martine GELLOZ
- Romain REY

### **DELIBERATION 04/2017 : Suppression du poste de secrétaire de Mairie à Temps complet**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers qu'en raison de la démission de Gaëlle MURINO, secrétaire de mairie, un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe a été créé le 18 avril 2017, avant le départ de Gaëlle MURINO pour assurer la prise en main du poste et la continuité de la fonction. Mme Gaëlle MURINO ayant démissionné le 1<sup>er</sup> juin 2017, il est nécessaire de supprimer son poste correspondant à la fonction de secrétaire de Mairie.

Le Conseil Municipal valide à l'**UNANIMITE** la suppression du poste de secrétaire de Mairie à Temps Complet, correspondant au poste de Gaëlle MURINO.

**Approuve : 13**

**Refus : 0**

**Abstention : 0**

#### **DELIBERATION 05/2017 : Adhésion au service « CEP »**

Sur sollicitation du SDES (Syndicat Départemental de l'Energie de Savoie), Monsieur le Maire a proposé, à l'ensemble du Conseil Municipal, d'adhérer au service CEP. Ce service est destiné à accompagner dans leur gestion de l'énergie les communes adhérentes au SDES et leurs structures intercommunales de rattachement éligibles à ce service.

Le but de cette adhésion est d'aider la commune à maîtriser sa consommation d'énergie et à diminuer l'impact environnemental par la réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO<sub>2</sub>).

Un conseiller CEP sera mis à la disposition de la commune pour conseiller, et répondre aux questions énergétiques. Cette adhésion est valable pour 3 ans.

La contribution de la commune au service CEP a été fixée par le SDES pour un montant de 0.30 € par habitants par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de **REJETER** la délibération

**Approbation : 0**

**Refus : 9**

**Abstention : 4**

#### **DELIBERATION ANNULEE : Suppression poste**

Cette Délibération a été annulée de l'ordre du jour

#### **DELIBERATION ANNULEE : Création CDD agent d'entretien**

Cette délibération a été annulée de l'ordre du jour.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

- ❖ **PLUi** : Suite aux différentes réunions de travail qui se sont déroulées, des précisions ont été apportées sur le zonage et le contenu des OAP : réglementations architecturales, voies d'accès etc. ... Ces éléments ont été transmis au bureau d'étude en charge de la finalisation du projet de PLUI.
- ❖ **TAP'S** : Monsieur le Maire rappelle le contexte politique lié aux rythmes scolaires pour la rentrée 2017. Suite aux élections présidentielles, il a été proposé par le nouveau gouvernement de laisser le choix aux communes de l'organisation de la semaine scolaire : maintien de la semaine de 4 jours et demi ou dérogation pour revenir à une semaine de 4 jours. Une enquête a été réalisée auprès des parents d'élèves pour avis. Le Conseil d'Ecole du 26 juin a validé le maintien à 4 jours et demi avec TAP'S pour l'année scolaire 2017/2018. Le service Enfance Jeunesse d'Entrelacs continuera à assurer

l'organisation des TAP'S dans le respect de la convention liant Saint-Ours/Entrelacs sur cette compétence jeunesse.

- ❖ **Citoyenneté** : Des dégradations et du vandalisme ont été constatés dans l'ancienne et la nouvelle école. Un devis a été demandé pour mettre en place une clôture rigide et plus haute en remplacement du grillage de la nouvelle école.
- ❖ **Sinistre école** : Monsieur le Maire a fait un compte rendu de la réunion du 21 juin portant sur les sinistres de toitures, évacuation des eaux usées de l'école. Etaient présents les experts, les avocats des parties concernées. L'expert judiciaire a annoncé le report de son compte-rendu définitif, initialement prévu en juin, pour le mois de décembre 2017. Un rendez-vous est convenu en septembre pour une nouvelle expertise sous condition météo de pluie pour valider les défauts signalés.
- ❖ **Aménagement entrée du Village** : le terre plein sera aménagé cet automne. Dans cette perspective, la terre végétale sera apportée.
- ❖ **Arrêté gens du voyage** : mis en place le 27 juin 2017 et d'application immédiate.
- ❖ **Mise à disposition d'un broyeur collectif** : A compter du mois de septembre 2017, Grand Lac met à la disposition d'un groupe de communes dont Saint-Ours, d'un broyeur à végétaux professionnel. Ce broyeur sera mis à disposition gratuitement aux habitants sur 3 périodes de 15 jours : du 25 septembre au 9 octobre, du 4 décembre au 18 décembre, et du 12 mars au 26 mars. Les modalités pratiques et administratives seront annoncées par le MIEL de septembre et sur le site internet. Une démonstration du broyeur sera réalisée lors du forum des associations le 9 septembre 2017 à la Salle des Fêtes de Saint-Ours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

